



**COMPTE RENDU du  
SEMINAIRE  
L'égalité des chances entre les hommes et les femmes, du principe à la  
réalité  
Vendredi 7 novembre 2014  
A l'amphithéâtre de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat**

*Mme Chantal LUISSINT, Chef de projet de l'Observatoire Féminin après avoir remercié les participants de leur présence, indique que la rencontre a été mise en place à la demande de Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité et qu'il s'agit de la deuxième édition de cette manifestation, la première s'étant tenue sur la GRANDE-TERRE.*

*Mme Hélène MARIE-ANGELIQUE, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité remercie à son tour l'assistance et situe le contexte de la rencontre.*

*Puis Mme Christiane GASPARD-MERIDE, Présidente de la fédération FORCES, de l'Observatoire Féminin et Pilote du REAAP redit son implication concernant la thématique et présente les 3 structures.*

**✚ L'égalité des chances entre les hommes et les femmes, contexte, principe et enjeux (Observatoire Féminin)**

Afin d'aborder cette thématique Mme LUISSINT donne les définitions suivantes, d'abord **par égalité entre les hommes et les femmes, on entend que tout être humain est libre de développer des aptitudes propres et de faire ses choix, indépendamment des restrictions ou des rôles réservés à l'un ou l'autre des sexes.** Puis elle précise que concernant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, elle se traduit par **la mise en application réelle de mesures temporaires prises au bénéfice d'un groupe afin de remédier à des inégalités qui affectent ses chances.**



**1975 - 1985 : La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Décennie des Nations Unies pour la Femme**

**1979 - la CEDEF, Convention sur l'élimination de toutes les violences faites aux femmes (Accord international le plus complet sur les droits fondamentaux des femmes) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies**

**1980 - La conférence de la décennie pour la femme : égalité, développement et paix à COPENHAGUE**

**1985 - La conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour la femme à NAIROBI**

**1995 - La Conférence Internationale de Pékin marque un tournant**

**2000 - Le sommet du millénaire à New - York**

**2005 - Pékin + 10**

Un rappel historique retraçant les **différentes étapes de l'égalité des chances** est ensuite abordé, depuis la **Charte des Nations-Unies en 1945** jusqu'à la **conférence de Pékin en 2005.**

Mme LUISSINT mentionne également que l'égalité des chances est un **principe fondateur du droit communautaire** depuis la mise en place du traité de Rome en 1957 jusqu'au texte de 2005 sur l'institution européenne.

Enfin, l'intervenante précise qu'en France l'article 3 de la constitution de 1946 stipule que « **La loi garantit à la femme dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes** ». Elle souligne aussi l'importance de certains textes de lois qui ont permis des avancées dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes notamment la **loi Neuwirth autorisant la contraception en 1967** et la **loi Veil, l'avortement en 1975.** Mme LUISSINT mentionne aussi une série de **textes sur la parité adoptés depuis 2000.**

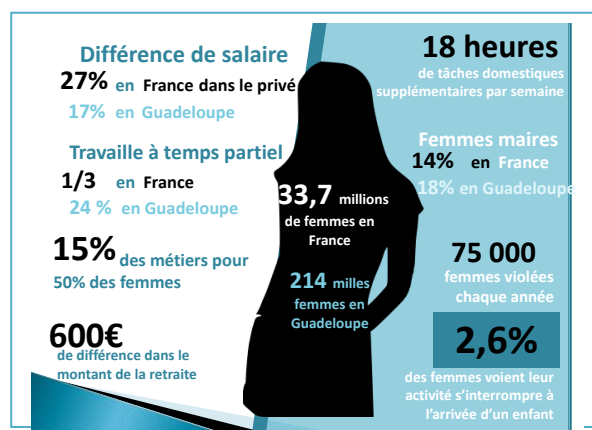
**L'égalité des chances entre les hommes et les femmes, principe ou réalité** (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Education nationale)



Mme **Hélène MARIE-ANGELIQUE** insiste sur le fait que l'égalité Hommes/Femmes n'a pas pour objectif de privilégier les femmes au détriment des hommes. Elle définit ensuite l'égalité, à ne pas confondre avec la mixité ou la discrimination.

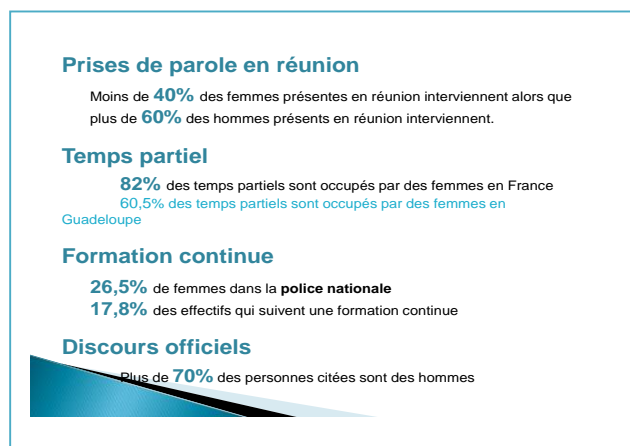
Puis à travers un diaporama,

elle démontre que si l'égalité existe dans les textes, elle est moins évidente **dans les faits** et semble le plus souvent être une **illusion d'égalité**. Elle appuie son raisonnement sur des analyses chiffrées, et rappelle par exemple que 15% des métiers sont exercés par 50% des femmes, 26% des femmes abandonnent leur travail après l'arrivée des enfants contre seulement 2,6% des hommes.



C'est pourquoi souligne-t-elle, que l'égalité constitue une priorité des pouvoirs publics. Ainsi depuis 1901 plus de 30 textes de lois et 400 textes réglementaires ont été publiés dans cette optique.

La question est de savoir, pourquoi cette égalité des chances entre les hommes et les femmes est si **difficile à mettre en place** ?



Madame MARIE- ANGELIQUE souligne que c'est la **résultante de 200000 ans d'histoire humaine** structurant les rôles entre les hommes et les femmes dans la société. Elle démontre que de nombreuses inégalités subsistent et parle de **naturalisation des rôles** selon les termes de l'anthropologue Françoise HERITIER. La Déléguée Régionale aux droits des Femmes donne aussi quelques exemples concernant **l'invisibilité des femmes ou les**

**traitements différenciés.**

Mais les politiques publiques demeurent au cœur de cette égalité Hommes – Femmes, souligne l'intervenante, à travers **la promotion d'outils**. Elle parle aussi de **la loi du 4 août 2014** visant à agir sur les mécanismes culturels et les structures qui produisent des inégalités.

Madame la Déléguée Régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité, souligne que le droit des femmes ne sert pas uniquement les femmes mais également l'intérêt général. Elle déplore cependant que les femmes soient encore trop souvent caractérisées par le seul fait d'être femme au détriment des responsabilités qu'elles peuvent exercer.

Mme MARIE-ANGELIQUE demande **que l'égalité soit l'affaire de tous** car elle n'est pas automatique, c'est un constat. Il est nécessaire de faire des efforts pour l'atteindre dit-elle.

Mme Gustave, chargée de mission Egalité des chances au Rectorat précise à son tour que les **sexistes sont très présents à l'école**, des jeux et jouets proposés aux enfants, que de qualificatifs tant au niveau des garçons.



Chargée de mission Egalité des chances au Rectorat précise à son tour que les **sexistes sont très présents à l'école**, des jeux et jouets proposés aux enfants, que de qualificatifs tant au niveau des garçons.



**Les statistiques confirment ces stéréotypes**

Filière	Filles	Garçons
prépa scientifique	30,3%	69,7%
prépa littéraire	75,5%	24,5%
seconde générale et technologique		
option SMS	93%	7%
option ISP	6%	94%

De plus, les **stéréotypes véhiculés par les médias** font que les garçons s'orientent majoritairement vers les métiers techniques tandis que les filles vont vers les métiers de l'humain.

**Et bien que ces dernières réussissent mieux, ce sont les hommes qui décrochent plus facilement un premier emploi.**

Mais des progrès sont cependant à noter depuis l'époque où les filles étaient peu scolarisées jusqu'à la **loi d'orientation de 1985 sur l'éducation favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes.**

- Historique**
- 1808 : Napoléon interdit toute présence féminine dans l'enceinte des lycées
  - 1836 : organisation de l'enseignement primaire des filles
  - 1838 : création de la première école normale de filles
  - Depuis 1859, Victor Duruy établit l'obligation d'ouverture d'une école de filles aux communes de plus de 500 habitants
  - 1882: Jules Ferry crée les lycées de jeunes filles

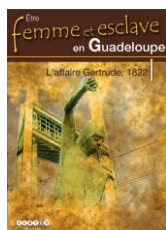
- Les lois d'orientation**
- 10 juillet 1989 : loi d'orientation sur l'éducation en vue de favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes
  - "Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte".
- Cet article 121-1 du code de l'éducation reprend l'article 5 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

Madame Gustave revient sur la mise en œuvre du **programme ABCD de l'égalité** qui visait à sensibiliser les enseignants et les élèves sur la problématique de l'égalité et qui a concerné 11 écoles de Guadeloupe. Elle mentionne quelques actions réalisées.

Puis l'intervenante signale que depuis **une convention allant de 2014 à 2018 a été signée** afin de transmettre une culture de l'égalité, de renforcer le respect mutuel et de promouvoir la mixité dans les parcours de formation et secteurs professionnels. Il est important précise- t-elle de construire une société où le rapport entre les sexes évolue vers l'égalité.

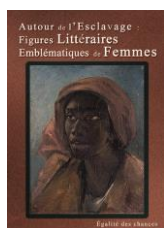
## **Lier programme éducatif et égalité des chances entre les hommes et les femmes : des outils et des acteurs (CRDP, ONISEP, FORCES et le REAAP)**

**Mme ELUTHER, Représentante du réseau Canopé Guadeloupe** présente des ressources sur l'égalité entre les sexes édités d'abord par l'Académie de Guadeloupe et ensuite d'autres réseaux Canopé. Les ouvrages suivants sont proposés :



### **Etre Femme et Esclave en Guadeloupe**

- ▶ Cédérom
- ▶ Projet de réflexion sur l'Égalité des Chances filles-garçons, et sur la construction de la place et de l'image des femmes à travers les disciplines d'enseignement et les programmes de collège et de lycée
- ▶ Thématiques : la place et le traitement des femmes, la question du Genre



### **Autour de l'esclavage : Figures littéraires emblématique de Femmes**

- ▶ Etudes littéraires de femmes, écrites par des femmes, dans le roman ou le théâtre de la Caraïbe
- ▶ Niveaux : Collège et Lycée
- ▶ Projet s'inscrit dans le cadre de la convention nationale pour la promotion de l'Égalité des Chances entre filles et garçons, les hommes et les femmes



### **50 activités pour l'égalité filles/garçons à l'école**

- ▶ Niveaux: de maternelle au cycle au cycle 3
- ▶ Disciplines: maîtrise du langage, langues étrangères, mathématiques, découvrir le monde / sciences expérimentales, éducation artistique, éducation physique et sportive, éducation à l'orientation
- ▶ 50 activités concrètes et diversifiées pour mieux enseigner l'éducation à l'égalité entre filles et garçons, entre femmes et hommes.



### **Textes et Documents pour la classe (TDC) : Femmes-Hommes, quelle égalité**

- ▶ Collège, enseignement secondaire-voie générale
- ▶ Thème : La condition des femmes tout au long du 20e siècle
- ▶ Séquences pédagogiques
- ▶ Bibliographie et webographie



### **Les droits des Femmes**

- ▶ Collège-enseignement secondaire
- ▶ Disciplines : Education civique et Histoire
- ▶ La place et le rôle des femmes en France, en Europe et dans le monde sont traités à travers 5 thèmes: L'histoire, le monde du travail, la famille, les religions et la politique.



### **Masculin, féminin : au-delà du genre. Lire au lycée professionnel, numéro 69 automne 2012**

- ▶ Produit téléchargeable sur le site sceren.com (7 euros)
- ▶ Enseignement secondaire-Voie professionnelle
- ▶ Discipline : Français
- ▶ Education à l'égalité des filles et des garçons en l'élargissant au rapport

De même Mme **DUVINAGE** de **l'ONISEP** informe que les informations nécessaires se trouvent sur le site Internet de l'ONISEP :

- [www.onisep.fr/Mes-infos-rregionales/Guadeloupe](http://www.onisep.fr/Mes-infos-rregionales/Guadeloupe)

L'intervenante indique que l'action de l'ONISEP se traduit aussi à travers :

- **une publication spécifique**



- **en utilisant des logos « égalité des chances » sur les autres publications ONISEP**



- **par l'insertion d'encarts dans la brochure « Après la 3<sup>ème</sup> »**
- **la féminisation des métiers dans les publications**

Elle informe aussi l'assistance de l'existence d'un **mini site**

- <http://obectifegalite.onisep.fr>

5

Mme **Christiane GASPARD-MERIDE**, Présidente de l'Observatoire Féminin, de FORCES et pilote du REAAP fait état des **actions mises en place dans le cadre de ces dispositifs**, sous l'angle notamment des relations entre les parents et les enfants à l'école. Elle témoigne de ses rencontres avec les jeunes dans les établissements scolaires.

La présidente de FORCES insiste sur le fait que la société Guadeloupéenne fonctionne comme une société à deux vitesses.

Elle parle de la **nécessité d'aider certains parents parfois démunis** face à leur rôle en Guadeloupe et de la mise en place d'un **réseau de parentalité développer par le REAAP** allant dans le sens de la **mixité et des échanges** au cœur de la population.





Mme LEE, infirmière scolaire au lycée Gerville Réache expose et fait la démonstration d'une animation concrète utilisée dans le cadre d'activités avec des élèves et demande à quelques

participants de réaliser un jeu de rôle.



La parole est ensuite donnée au public

